

Cursus pour devenir avocat

Par **MOI**, le **21/09/2006** à **14:25**

Bonjour à tous,

je voudrai devenir avocate , et j'avoue que le chemin à suivre me semble pas très clair.

EST ce que qn pourrai m'expliquer (rapidement qd même si j'ai peut être confondu les termes) le cursus à suivre. Entre l'IEJ, le CRFPA et le CAPA je m'y perd...

Par ailleurs, peut - on commencer un M2 à la fac et le finir alors que l'on est ds l'école du barreau ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **anonym**, le **21/09/2006** à **17:33**

c'est simple, pour devenir avocate, il te faut réussir l'examen du CRFPA (tu peux le préparer dans un IEJ), qui te permet d'entrer dans l'école des avocats.

dans cette école, tu suis généralement 6 mois de formation, alterné avec des stages (voire la possibilité aussi de faire un M2) = au total ça dure 18 à 24 mois selon l'école dans laquelle tu es.

à l'issue de cette période, tu passes l'examen final : le certificat d'aptitude à la profession d'avocat. voilà (plus facile à dire qu'à faire!).

si tu veux plus de précisions, n'hésites pas.

tu peux aussi aller voir ce topic :

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=3188&highlight=crfpa>

Par **coyotte**, le **21/09/2006** à **18:19**

je profite de la demande de renseignement par **MOI** pour moi même poser quelques questions.

↳ j'aimerais savoir combien d'année il faut en moyenne pour devenir avocate?

↳

après l'obtention de la licence que doit-on faire ?

merci

Par **MOI**, le **22/09/2006** à **10:35**

:)

Merci beaucoup Anonym pr ta réponse...j'y vois plus clair à présent Image not found or type unknown

Par **anonym**, le **22/09/2006** à **11:06**

de rien "MOI" !

pour répondre à coyotte, après la licence, il te faut faire un master 1 !!
et oui, c'est le niveau minimum pour avoir le droit de tenter l'examen d'entrée au CRFPA.
toutefois, ce n'est pas si facile de réviser cet exam et de faire un M1 en même temps, donc la plupart font un M1, et l'année d'après l'IEJ; d'autres font également un M2 avant ou en même temps.

donc pour répondre à ta question, si tu passe l'exam CRFPA à l'issue de ton M1 (parcours le plus réduit), cela donne 5 ans et demi à 6 ans avant de prêter serment !
(si tu rajoutes à cela un master 2 PUIS 1 an d'IEJ... puis si il y a échec une 1ère fois à l'exam du CRFPA = eh ben ça peut aller jusqu'à 9 ans voire plus... houlà).

je précise que l'exam ne peut être tenté que 3 fois, donc on a droit à l'erreur que 2 fois.

ça a l'air décourageant comme ça mais il faut savoir qu'il n'est pas impossible de cumuler la préparation au concours (oups "examen") avec un master 2 ou encore un petit boulot au tribunal ou autre.

bon courage !

Par **coyotte**, le **22/09/2006** à **12:24**

:wink:

merci anonym pour ta réponse Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **23/09/2006** à **09:52**

autre solution: Master 1 en France, année d'équivalence en Belgique francophone, inscription au barreau francophone et chercher un maître de stage ... et voilà tu es avocat stagiaire pour 3 ans et titulaire après, sans aucun concours, puis tu peux retourner en France.

Par **AZiz**, le **27/09/2006** à **13:47**

Je me demandais si lorsque l'on possède un DESS et qu'on tente le CRFPA, si on se plante, peut-on poursuivre sur une thèse en attendant de le repasser ?

Par **akhela**, le **27/09/2006** à **16:24**

en principe oui (si tu fais un DEA), voir même si tu finis ta thèse tu es d'office admis au CRFPA (mais bon une thèse c'est long...)

Par **AZiz**, le **27/09/2006** à **17:27**

Donc si on a un DESS il faut refaire un DEA pour pouvoir aller jusqu'en thèse OK !!

Merci de ta réponse

Par **akhela**, le **27/09/2006** à **18:10**

attention la thèse c'est en fonction du prof (si il accepte d'être ton maître) certains acceptent des étudiants issus de DESS (il est vrai qu'en principe le DEA sert plus à poursuivre en thèse).

Par **sanremo34**, le **28/09/2006** à **11:57**

Attention avec la réforme, DEA - DESS ne veut plus trop rien dire !

De plus, sachez que la dispense pour les thésards n'est plus d'actualité ou en tout cas pour plus très longtemps. Dorénavant tout le monde doit passer l'examen d'entrée au CRFPA.

Sinon je suis étonnée par ce qui a été dit plus haut (désolée je ne sais plus par qui) concernant un cursus sur la Belgique. Serait-il possible d'en savoir plus ou en tout cas d'avoir des infos de où se renseigner.. Merci !

Par **akhela**, le **28/09/2006** à **12:37**

moi je suis actuellement en Belgique (pas pour trander le système français mais comme j'ai la double nationalité je voulais être également compétent dans les 2 droits), je ferais à l'occasion un post plmus détaillé sur le système belge.

Par **anonym**, le **28/09/2006** à **17:53**

sanremo, à mon avis tu confonds : les docteurs en droit sont dispensés de l'examen d'entrée au CRFPA. Il est vrai que certaines rumeurs disent que cela changera à l'avenir, mais je ne crois pas que ce soit pour tout de suite ! corrige moi si je me trompe.

Par **akhela**, le **28/09/2006** à **18:22**

sanremo a raison c'est à l'étude mais cela peut encore prendre 10 ans (le législateur n'est pas toujours très rapide et le lobby des profs de fac est puissant)

Par **Septen**, le **04/11/2006** à **18:35**

[quote="akhela":2ikr8zzw]moi je suis actuellement en Belgique (pas pour trander le système français mais comme j'ai la double nationalité je voulais être également compétent dans les 2 droits), je ferais à l'occasion un post plmus détaillé sur le système belge.[/quote:2ikr8zzw]

La question m'intéresse assez et j'aurais souhaité avoir plus d'informations si possible, notamment concernant le parcours que vous décriviez, à savoir

[quote:2ikr8zzw]Master 1 en France, année d'équivalence en Belgique francophone, inscription au barreau francophone et chercher un maître de stage ... et voilà tu es avocat stagiaire pour 3 ans et titulaire après, sans aucun concours, puis tu peux retourner en France.[/quote:2ikr8zzw]

Est-il nécessaire d'avoir la nationalité belge ?

Doit-on passer par un service ERASMUS ou quelque chose du même genre ?

Par **akhela**, le **05/11/2006** à **00:24**

alors il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité belge (tout au plus être ressortissant de l'UE pour éviter les problèmes de visa). Le système de cursus conventionné (Erasmus ou Socrate) ne fonctionne pas puisqu'il s'agit d'une année d'équivalence (essentiellement pour les carrières juridiques : avocat, notaire, huissier, magistrature... mais en réalité beaucoup utilisé pour être compétent en droit belge). Il faut te renseigner dès maintenant dans les différentes universités francophones de Belgique (ULB pour Bruxelles, UCL pour Louvain-la-Neuve, ULg pour Liège, je ne connais pas le nom de l'université de Namur et je sais qu'il existe une annexe de l'ULB à Mons et vraisemblablement une annexe d'une université à Charleroi), en

principe le programme est plus ou moins identique (très chargé ... beaucoup d'étudiant font l'équivalence en 2 ans mais en bossant dur c'est possible en une année). Une fois l'équivalence pour la 5ème année obtenue (en France on est diplômé en 4 ans, mais en 5 ans en Belgique toutefois si tu es titulaire d'une Licence française tu as de forte chance d'être admis en équivalence pour la 5ème année, c'est automatique si tu as une maîtrise française). Une fois l'équivalence obtenue il faut rechercher un maître de stage (avocat inscrit au barreau depuis 10 ans dans mes souvenirs) et alors tu peux t'inscrire au barreau comme avocat stagiaire (tu es rémunéré, mais après il est conseillé de tenter de négocier une clientèle privée). Le stage dure 3 années pendant lesquelles tu exerces comme avocat, tu dois quelques "commissions d'office" (très mal payées) et suivre encore quelques cours (je ne suis même pas certain qu'il y ait un examen de sortie ... par contre certainement pas de concours). Notez: le coût de la vie est plus cher en Belgique qu'en France (sauf l'immobilier à Bruxelles notamment); l'imposition sur le revenu et les charges sociales également mais c'est compensé par des salaires plus élevés, un laxisme du Fisc et un sport nationale: la fraude fiscale (amis fiscaliste ce pays est le paradis pour vous). Dans certaines disciplines on demande un minimum de niveau d'anglais (essentiellement en droit des affaires), le flamand n'est pas obligatoire si vous dites que vous êtes français (les barreaux sont séparés ainsi que l'ordre des avocats, les documents sont systématiquement traduits) toutefois il est conseillé de s'engager à apprendre le flamand et l'anglais si on veut exercer à Bruxelles.

Personnellement au niveau "vie étudiante" et renommée de la fac je conseillerais l'UCL (Louvain la Neuve est une ville créée pour les étudiants et l'université est la meilleure de Belgique, la ville n'est qu'à 20 minutes de Bruxelles en train ou voiture hors heures de pointes). Le système d'enseignement est bien différent: chaque prof écrit soit un précis (généralement très gros et cher) soit un syllabus (sorte de cours photocopié: moins cher et souvent plus court mais quand même ...), les cours consistent le plus souvent à survoler le support écrit et à développer et /ou expliquer certains points précis (beaucoup d'étudiants ne vont jamais en cours car ils se transmettent les notes de cours). Les examens sont au choix du prof: oraux ou écrit (que des cas pratiques ou des questions de cours, les dissertations et les commentaires d'arrêt ils ne connaissent pas ... je ne parle même pas des plans en 2 parties), ils interrogent à la fois sur le cours oral et sur leur support écrit (vive les bouquins de 1000 pages).

ATTENTION: le programme est vraiment chargé en équivalence.

Par **AZiz**, le **05/11/2006** à **15:57**

c'est quoi les bons plans pour être avocat maintenant ?
droit privé ? droit public ?
Social, contentieux public ? fiscal ?

Par **Yann**, le **05/11/2006** à **17:08**

Il y a un manque énorme d'avocats spécialisés en droit public. Mais comme partout, il faut

faire son trou avant, donc t'es toujours plus ou moins forcé de commencer en galérant et en te tapant des trucs généraux.

Par **sanremo34**, le **06/11/2006** à **11:47**

akhela si j'ai bien tout compris il est plus facile de devenir avocat en Belgique qu'en France ?!

Par **mathou**, le **07/11/2006** à **18:10**

Je poste un peu à côté pour signaler ce sujet sur le Village de la Justice : [http://www.village-justice.com/forum/vi ... php?t=8493](http://www.village-justice.com/forum/vi...php?t=8493)

Par **AZiz**, le **07/11/2006** à **20:21**

[http://www.village-justice.com/forum/vi ... php?t=8563](http://www.village-justice.com/forum/vi...php?t=8563)

c'est quoi selon vous sa spé ?

Par **akhela**, le **08/11/2006** à **17:33**

ben en Belgique ta seule difficulté est de trouver un maître de stage (ça ce n'est pas toujours facile) mais sinon y a pas de "concours" il suffit de leur équivalence maîtrise (5ème année chez eux ça s'appelle Master 2 mais c'est pas spécialisé).

Par **anonym**, le **11/11/2006** à **21:23**

[quote="AZiz":ztcjp8rj]c'est quoi les bons plans pour etre avocat now ?

droit privé ? droit public ?

Social, contentieux public ? fisca ?[/quote:ztcjp8rj]

les secteurs les plus porteurs (niveau embauche et revenus) sont à mon avis droit des affaires (dont droit immobilier, des assurances...), droit fiscal et droit social.

Par **Laura1858**, le **15/11/2006** à **09:36**

Oula Oula, tout ca parait bien compliquer

:))

Image not found or type unknown

Alors si je fais mon petit résumé, la marche à suivre pour obtenir son diplôme d'avocat :

Faire un M1 au minimum :?

S'inscrire à une IJE (Que signifie ce sigle ? Image not found or type unknown) :?

Pour ensuite passer le CRPFA (Que signifie ce sigle également ? Image not found or type unknown)

Y-a-t-il des possibilités de spécialisation dans le pénal, ou le civil ? Dans quel stade de la formation ?

:wink:

Merci pour vos rép Image not found or type unknown

Par **candix**, le **15/11/2006 à 11:21**

:))

[quote="Laura1858":2csizqfw]Oula Oula, tout ca parait bien compliquer Image not found or type unknown

Alors si je fais mon petit résumé, la marche à suivre pour obtenir son diplôme d'avocat :

Faire un M1 au minimum :?

S'inscrire à une IJE (Que signifie ce sigle ? Image not found or type unknown) :?

Pour ensuite passer le CRPFA (Que signifie ce sigle également ? Image not found or type unknown)

Y-a-t-il des possibilités de spécialisation dans le pénal, ou le civil ? Dans quel stade de la formation ?

:wink:

Merci pour vos rép Image not found or type unknown [quote:2csizqfw]

hello

si je ne me trompe pas :

IJE : institut des juristes en entreprise

CRPFA : Centre de Formation Professionnelle des Avocats

Par **Septen**, le 15/11/2006 à 11:31

A tout hasard ca ne serait pas plutot:

:roll:

IEJ : Institut d'Etudes Judiciaires Image not found or type unknown

Par **candix**, le 15/11/2006 à 22:04

[quote="Septen":82kbj27v]A tout hasard ca ne serait pas plutot:

:roll:

IEJ : Institut d'Etudes Judiciaires Image not found or type unknown [/quote:82kbj27v]

sauf que dans son post elle a écrit I J E et pas I E J
je suis pas encore dyslexique

Par **Septen**, le 16/11/2006 à 15:05

Justement , ma réponse était plutot destinée a Laura qu'a vous, car si je bien son raisonnement , il s'agit pour elle de déterminer le parcours nécessaire afin d'accéder a la profession d'avocat. Or , le sigle correcte est IEJ et non IJE, et je pensais nécessaire d'apporter une eventuelle correction.

:wink:

Désolé si vous avez mal pris ma ramarque candix Image not found or type unknown

Par **anonym**, le 16/11/2006 à 17:45

effectivement, je pense qu'elle veut parler de l'Institut d'Etudes Judiciaires.

sinon pour te répondre Laura, tu as compris le parcours c'est bien ça en gros.

quant à la spécialisation, cela dépend de ce que tu entends par là.

si tu fais allusion à une spécialisation officielle, tu as le temps d'y penser car il faut d'abord être avocat pour cela, puis après un certain temps d'expérience, passer en quelque sorte des examens.

sinon, tu peux toujours te spécialiser par toi même ou en suivant certaines formations, mais ça ne sera pas reconnu en tant que tel.

Par **candix**, le **16/11/2006 à 18:46**

[quote="Septen":30puq6x8]Justement , ma réponse était plutôt destinée a Laura qu'a vous, car si je bien son raisonnement , il s'agit pour elle de déterminer le parcours nécessaire afin d'accéder a la profession d'avocat. Or , le sigle correcte est IEJ et non IJE, et je pensais nécessaire d'apporter une éventuelle correction.

:wink:

Désolé si vous avez mal pris ma remarque candix [quote:30puq6x8]

:))

oki, t'inquiètes ya pas de soucis, je me doutais aussi qu'il y avait un problème Image not found or type unknown

:wink:

ps: je suis un peu trop jeune pour être vouvoyée Image not found or type unknown

Par **Pierrot 1982**, le **27/11/2012 à 17:56**

Bonjour,

Petite récapitulation pour l'accès à la profession d'avocat en Belgique

1. Avoir une licence en droit belge (5 années d'études)

Cela correspond à un Master 2 en France. L'article 428 du code judiciaire semble donner une équivalence.

Pour ma part, j'ai un M2 français, donc cela semble coller.

2. Trouver un ou plusieurs stages chez une "patron de stage", cad une personne avocat depuis plus de 5 ans. Rémunération minimum entre 1000 et 1500 euros en fonction de l'année (stage de 3 ans).

3. Pour les non-nationaux : le procureur général près la CA vérifie le diplôme français, la moralité, l'absence de faillite, l'absence de faute grave dans la profession juridique antérieure, les matières étudiées dans le cursus universitaire.

4. Puis on prête serment

5. Passer un examen (coût : 370 euros, mais je ne sais pas si cela englobe la formation), comprenant des épreuves écrites (civil + pénal) et orales (déonto + matière loupées à l'écrit). En fait, je ne sais pas si cet examen s'adresse juste aux ressortissants UE ou à tout le monde. Est-ce cela le CAPA ou bien simplement un examen en plus que seuls les ressortissants doivent passer ?

6. Faire 3 années en tant qu'avocat-stagiaire. En principe, il faut suivre une formation la première année, puis passer un examen. Doute : est-ce le même examen que celui du point 5. ?

7. A la fin des 3 années, il faut s'inscrire au Barreau et l'on devient officiellement avocat.

8. Retourner en France et passer remplir les conditions de l'article 199 du décret du 27 novembre 1991.

Un choix est à faire :

- Soit attendre 3 ans : il y a obtention automatique du titre d'avocat français
- Soit passer un examen (4 matières)
- Soit obtenir une reconnaissance de l'expérience en droit français.

Si ce schéma semble incorrecte, merci de l'indiquer, car c'est bien difficile de se faire une opinion sur ce sujet... Merci !

Par **lilou**, le **16/01/2016** à **07:56**

Bjr, je sais que ce post date mais j n trouve pas d'infos sur le net. J'ai valide jn master 2 droit international et europeen en FRANCE, dc valide 300 credits europeens et compte m'installer en belgique pour devenir avocate en droit international. Ma question est celle ci: suis je ojligee de faire l'annee d'equivalence dans une universite belge ou puis je directement me former aupres d'un avocat pendant trois ans (car deja valide bac +5 en droit en france)? Si vous avez des infos sures, je vs remercie.